

| | |
|-----------|---|
| Démarche | : Aisne (02) - Demande d'autorisation individuelle de destruction du Grand Cormoran (<i>Phalacrocorax carbo sinensis</i>) dans le département au titre de la campagne 2025-2026 |
| Organisme | : Service Environnement |

Identité du demandeur

| | |
|----------|----------------------|
| Email | <input type="text"/> |
| Civilité | <input type="text"/> |
| Nom | <input type="text"/> |
| Prénom | <input type="text"/> |

Formulaire

La destruction du Grand Cormoran ne peut être pratiquée à titre exceptionnelle, après autorisation préfectorale délivrée au détenteur du droit de chasse.

1. Information du demandeur

Adresse

Code postal

Commune

Téléphone

Adresse mail

Fonction

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

- agent de l'office français de la biodiversité
- lieutenant de louveterie du groupement départemental de l'Aisne
- garde particulier assermenté habilité à exercer des fonctions de police de la chasse ou de police de la pêche
-

N° agrément

N° de validation du permis de chasser

N° renseigné au dessus du QR code

N° de permis de chasse

Secteur(s) - commune(s)

Secteur(s) concerné(s) par les tirs

Cochez la mention applicable, plusieurs valeurs possibles

bassins versants du Surmelin

bassins de l'Ailette

bassins de la Souche

bassins de la Serre aval

bassins des vallées de l'Oise

bassins de l'Aisne

bassins de la Marne ainsi que leurs affluents

2. Engagements

J'atteste être détenteur du droit de destruction sur le territoire concerné et avoir pris connaissance de l'arrêté préfectoral n° PN-2025-53.

Pour consulter l'arrêté préfectoral en vigueur, cliquer sur le lien ci-dessous :

https://www.aisne.gouv.fr/index.php/contenu/telechargement/47149/352059/file/AP_Cormoran_2025_2026.pdf

Cochez la mention applicable

Oui

Non

Je demande la dérogation de tirer sur les grands cormorans sur le(s) secteur(s) suscité(s) dans le cadre des tirs de destruction

Cochez la mention applicable

Oui

Non

Je m'engage

- à me soumettre aux obligations et aux contrôles prévus par l'administration

- à déclarer le bilan dans un délai maximum de 72 heures suivant la première destruction avec le lien suivant :
<https://www.demarches-simplifiees.fr/commencer/aisne-02-bilan-de-destruction-du-grand-cormoran-ph-2>

Cochez la mention applicable

Oui

Non

Aisne (02) - Demande d'autorisation individuelle de destruction du Grand Cormoran (Phalacroco

Fait à

Le